



# PRATICIENS HOSPITALIERS TEMPS PLEIN

## RAPPEL DE VOS GARANTIES STATUTAIRES 2021

### DÉCÈS

Sécurité sociale : Capital égal à 3 472 €

IRCANTEC : Capital égal à 75% du traitement soumis à cotisation + Reversion de retraite pour le conjoint.  
(Régime complémentaire de retraite)

### INCAPACITÉ - ARRÊT DE TRAVAIL - INVALIDITÉ (pour maladie ou accident)

ATTENTION votre salaire n'est maintenu que partiellement :

#### Congé de maladie (Maximum 1 an) :

Plein salaire pendant 3 mois (Sécurité sociale incluse), puis moitié du salaire pendant 9 mois (Sécurité sociale incluse), puis Sécurité sociale, soit au maximum : 1 305 € par mois.

#### Congé de longue maladie (Maximum 3 ans) :

Plein salaire pendant 1 an, puis moitié du salaire pendant 2 ans, puis Sécurité sociale, soit au maximum : 1 305 € par mois.

#### Congé de longue durée (Maximum 5 ans) :

#### Tuberculose, maladie mentale, affection cancéreuse, poliomyélite ou déficit immunitaire grave et acquis :

Plein salaire pendant 3 ans, puis moitié du salaire pendant 2 ans, puis Sécurité sociale, soit au maximum : 1 305 € par mois.

#### Accident du travail ou maladie professionnelle (Maximum 5 ans) :

Plein salaire pendant 5 ans, puis Sécurité sociale.

### MATERNITÉ ET ADOPTION

Plein salaire, la durée du congé est égale à celle prévue par la législation sur la Sécurité Sociale.